



LA BESLIÈRE - LE MESNIL DREY

LE BOCAGE TERRE & MER

Département de la Manche – Canton de Bréhal

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOLLIGNY

L'an deux mille vingt-trois, le 03 mai à vingt heures trente se sont réunis, dans la salle de la Mairie les membres du conseil municipal de la commune de Folligny sous la présidence de Mme Florence GOUJAT, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Procuration : 1
Présents : 14

DATE DE CONVOCATION

26/04/2023

DATE D'AFFICHAGE

09/05/2023

Etaient présents :

BONJOUR David, BELIN Georges, TIROT Stéphanie, adjoints,
LAINÉ Michèle, Maire déléguée de Le Mesnil-Drey,
TÉTREL Sylvie, Maire déléguée de la Beslière,
PIETTE Pascale, MOULIN Jacky,
LE CORFEC Stéphanie, ANELLI Franck
MARIE-AMIOT Antoine, DURAND Alexandre
BIDOT Hélène, BENSET Jocelyne
Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé ayant donné procuration : SEBIRE Michaël

Absent excusé :

Secrétaire de séance : LE CORFEC Stéphanie

2023- 47 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES 2023 – TAXE D'HABITATION

En complément de la Délibération 2023-29, concernant l'état de notifications des taux d'imposition pour 2023, le conseil Municipal, décide à l'unanimité de n'appliquer aucune augmentation pour 2023, soit :

Foncier Bâti	: 35.19 % (délibération 2023-29)
Foncier Non-bâti	: 22.47 % (délibération 2023-29)
Taxe d'Habitation	: 10.44 %

RENOUVELLEMENT ET DESIGNATION DES CONSEILLERS A LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Par courrier en date du 03 mars 2023 émanant de la Sous-Préfecture d'Avranches, il est demandé de renouveler la commission de contrôle des listes électorales.

La désignation est attendue avant le 31 mai 2023.

Pour Folligny, la commission se compose : d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration, d'un délégué du Tribunal et leurs suppléants.

Volontaires pour le conseil municipal : Titulaire : Monsieur Jacky MOULIN
Suppléante : Madame Jocelyne BENSET
Noms proposés pour le poste de délégué de l'administration :
Madame Martine DELABROUSSE
Madame Christine HARASSE
Noms proposés pour le poste de délégué du Tribunal :
Madame Jacqueline DAIROU,
Monsieur Patrick LECOEUR

ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX POUR L'ELECTION SENATORIALE

La circulaire du 30 mars 2023 du Ministère de l'intérieur précise les modalités de désignation des délégués des conseils municipaux et de leur suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux. L'élection des sénateurs est prévue le dimanche 24 septembre 2023.

3 délégués titulaires et leurs suppléants devront être désignés au sein du conseil municipal. Le vote doit impérativement être effectué le vendredi 09 juin 2023 avant 20 heures, et se déroulera à bulletin secret, sans débat, un premier vote pour les titulaires suivi d'un second vote pour les suppléants.

Se proposent en qualité de titulaires : Florence GOUJAT, Michèle LAINE, Sylvie TETREL ; concernant les suppléants : Franck ANELLI, Pascale PIETTE, David BONJOUR.

Un arrêté du Préfet précisera les modalités de vote avant la date limite du 31 mai 2023.

2023- 48 - DEVIS D'AMENAGEMENT DU TERRAIN FACE A LA MAIRIE DE LA BESLIERE

Madame le Maire présente un devis de l'entreprise HALLAIS TP pour remettre en état le terrain à côté de la mairie de la Beslière (pelouse) (867.10 € HT) et l'aménagement du droit de passage pour accès au champ par empierrement (1496.40 € HT), pour un montant total de 2836.20 € HT.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide la remise en état du terrain pour un montant de 867.10 €, et sursoit à la partie empierrement, dans l'attente de précisions sur l'efficacité de l'empierrement proposé pour le passage d'engins agricoles.

2023- 49 – PROPOSITION DE LOYER DU LOGEMENT 8 PLACE DE LA MAIRIE, LA BESLIERE

Les travaux de restauration du logement au-dessus de la mairie de La Beslière se terminent et une réunion de remise et fin de chantier aura lieu le mardi 09 mai 2023 à 18h30 avec l'entreprise LEMAITRE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le prix du loyer du logement 8 Place de la Mairie, la Beslière, à 470.00 € par mois, révisable tous les ans en fonction de l'indice de référence des loyers.
- Madame le Maire et Madame Le Maire délégué sont autorisés à signer le bail auprès de l'office notariale PELLERIN-MALNOUX et PAYSANT-DAMOUR, à Gavray.

PREPARATION DE LA CEREMONIE DU 08 MAI 2023

Pour rappel, la cérémonie du 08 Mai 2023 se déroulera de la manière suivante :

- 9 H 30 à la Haye Pesnel au monument aux morts
- 10 h 15 à la Gare
- 10 h 30 à Le Mesnil Drey suivi d'un vin d'honneur.

Les fleurs et gerbes ont été commandées chez la fleuriste de Beauchamps

PREPARATION DU 50° ANNIVERSAIRE DES COMMUNES ASSOCIEES

Le 50° anniversaire est prévu le vendredi 07 juillet 2023 à partir de 19h00 :

Une affiche est à créer pour l'évènement, des Flyers seront à distribuer (réfléchir à l'organisation de la distribution).

Un groupe de musique pour l'animation est à prévoir.

Un apéritif sera offert par la Mairie, avec la possibilité de poursuivre la soirée par un pique-nique.

QUESTIONS DIVERSES

2023- 50 - AFFAIRES FREE et BOUYGUES, choix d'un avocat et autorisation d'ester en justice

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que les sociétés FREE et BOUYGUES ont déposé des recours auprès du Tribunal administratif de Caen concernant les arrêtés d'opposition à l'installation des antennes sur le territoire de la commune.

Après contact auprès de l'assistance juridique GROUPAMA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne délégation à Mme Le Maire pour ester en justice au nom de la commune,
 - décide de choisir le cabinet Concept Avocats de Maître AGOSTINI à CAEN, pour qu'il se constitue pour le compte de la commune.
- Les honoraires d'avocat étant libres, ils seront remboursés à la commune à hauteur du barème contractuel transmis par Groupama.
- Autorise la signature d'une convention d'honoraires, afin de fixer les conditions d'intervention de l'avocat et le niveau de ses honoraires.

TOUR DE LA MANCHE :

Passage sur le territoire de la commune le vendredi 12 Mai :

Pour les volontaires : être en place à 15 h 15 selon la répartition suivante :

Le Mesnil Drey : 5 personnes (sous la tutelle de Michèle Laine)

Folligny : Jacky Moulin : Rue de la Porerie
 Georges Belin : Rue des Ecoles
 Philippe Gourbin : Rue de la Beslière
 Jacques Maincent : Rue de la Petite Vitesse
 Patrick Tetrel et Daniel Letourneur : Après le pont Sncf
 Florence Goujat et Alain Lebasnier : Le Repas

2023- 51 - AMENAGEMENT DU CARREFOUR DU REPAS

La commune de Saint Sauveur la Pommeraie a donné son accord de principe pour la pose de radars pédagogiques :

Madame le Maire propose les devis reçus :

Horizon : 2250 HT soit 2700 € TTC ou 2900 € HT soit 3480 € TTC (message pédagogique en plus)

Elan Cité : 1900 € HT soit 2280 € TTC

Les devis sont présentés sans la pose.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité choisit le devis de la société Elan Cité pour le montant de 1900 € HT (2280 € TTC)

RANDONNEE DU 27 JUILLET 2023

Le départ se fera de Le Mesnil Drey, l'organisation et le circuit sont à établir et seront proposés au prochain conseil.

DROIT DES ENFANTS

Les panneaux sont en cours de rédaction et d'illustration.

Les enfants du centre aéré ont réalisé des dessins pour l'illustration, un jeune (Théo) a réalisé des dessins de Manga.

Jean Pierre Roger a travaillé sur la rédaction en collaboration avec divers acteurs.

Des devis sont demandés pour la réalisation des panneaux (Atelier de la Mairie de Granville, Granvil Pub...)

On prévoit une inauguration après les vacances d'été à une date à définir.

La finalisation du projet (panneaux et textes) se fera le mardi 23 mai 2023 à 18h00, salle du conseil.

Commission journal : réunion le mardi 23 mai 2023, 19h00 salle du conseil

Commission fleurissement : réunion le samedi 13 mai, 09h00, salle du conseil

ECOLE - ALSH

Il est constaté une fréquentation ralentie de l'ALSH sur les dernières vacances : entre 6 et 20 enfants présents.

Un questionnaire-sondage vers les parents va être élaboré pour comprendre les causes de cette baisse.

Travaux de voirie de la rue du Jardin de la Prieurée

L'enrobé devrait être posé le 10 mai. Communication sera faite auprès des usagers de la MAM.

TOUR DE TABLE

David BONJOUR :

Une visite auprès de l'entreprise qui confectionne les caissons Paille pour la cellule commerciale est prévue avec l'architecte vendredi 05 mai 2023.

Pierre en Lumières se déroulera le 13 mai, avec un groupe de gospel pour l'animation.

Georges BELIN :

Suite à une réparation, la société HUREL propose de changer le tracteur tondeuse, qui donne des signes d'usure liés à l'âge, avec deux devis :

Un véhicule d'occasion à 5300.00 €, un tracteur neuf à 12285.00 €.

Après concertation, le conseil municipal propose de faire établir un autre devis auprès de la société BRIERE à Sartilly.

Pascale PIETTE :

L'arbre tombé lors de la tempête de cet hiver a été coupé et retiré, le chemin est de nouveau accessible.

Hélène BIDOT :

Des riverains de la rue de la petite vitesse ont constaté des courses privées de véhicules (auto et motos) sur le site de l'ancienne usine SAM, occasionnant des nuisances le week-end. Une prise de contact va être faite pour signaler et faire cesser ces activités.

Un devis est en attente pour proposition de prise en charge par l'assurance pour la rénovation du puits (rue du puits bouleau) détérioré lors du dernier coup de vent.

Sylvie TETREL :

Un locataire de La Beslière a des difficultés financières pour régler ses factures d'électricité. A suivre.

Jacky MOULIN :

L'arbre tombé dans le chemin face à la mairie de Le Mesnil Drey n'est toujours pas retiré. Contact va être de nouveau pris avec le propriétaire.

Fin de séance